argonne ardennaise
Communauté de Communes

2024/182

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° DC2024-062

Date de la convocation : 28/06/2024
Conseillers en exercice : 122
Conseillers présents : 58
Conseillers représentés : 10

Le vingt-sept juin deux mille vingt-quatre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni aux Tourelles, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.
Le quorum n'ayant pas été atteint, le trois juillet deux mille vingt-quatre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vrizy sous la Présidence de M. Yann DUGARD, 1er Vice-Président de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise. Le Conseil pouvait délibérer valablement sans condition de quorum.

Présents : 001 POTRON Pierre , 002 ETIENNE Philippe , 004 LOUIS Jean-Marc , 009 HERBAY Christelle , 012 RATAUX Frédéric , 015 THIERION Vincent (depuis 19:46:19) , 021 LAURENT-CHAUVET Pierre , 022 DESTENAY Roland , 026 LOBIDEL Alain , 028 MEIS Michel , 029 SIGNORET Francis , 030 DEFORGES Pierre , 031 LALLEMENT Séverine , 033 VAIRY Lionel , 034 CANNAUX Francis , 037 LEFORT Sylvie , 038 SEMBENI Anne , 040 MATHIAS Frédéric , 045 QUEVAL Guillaume , 048 FOURCART Marie Hélène , 049 ANDREY Danièle , 052 LELOUP Nathalie , 056 CHOAY Corinne , 057 DEMISSY Pierre , 058 RAULET Olivier , 060 MANCEAUX Christophe , 061 BOUILLEAUX Jean Pol , 062 PIEROT Chantal , 063 AUROUX Emmanuel , 064 MALVAUX André , 065 HARDY Jérôme , 066 OUDIN Denis , 067 ROUSSY Elise , 073 BOXEBELD Pascal (depuis 19:43:15) , 075 GUERIN Anne Marie , 077 NAUDIN Muriel , 080 LORFEUVRE Gérald , 081 ROBIN Dominique , 085 DEGLAIRE Thierry (depuis 19:48:14) , 086 MACHINET Thierry , 088 MALVAUX Frédéric , 089 VAN DEN BERGH Charles , 093 BOUILLON Daniel , 095 RICHELET Jean-Pol , 099 LE GALL Jean François , 100 CANIVENQ Roland , 101 DAUPHY Bruno , 102 BAUDART Martine , 103 BERGERY Marie Claude , 104 BOLY Francis , 106 LESCOUET Marina , 110 DION Valentine (depuis 19:49:19) , 111 DUGARD Yann , 116 LAIES Benoit , 117 LAMPSON Nadège , 120 PAYEN Françoise , 121 RENOLLET Hubert , 122 MAROTEAUX Nathalie ,

Ont donné procuration : 006 NANJI Léopold (à 021 LAURENT-CHAUVET Pierre) , 011 PERTUS Xavier (à 009 HERBAY Christelle) , 019 DEGUY Bernard (à 026 LOBIDEL Alain) , 024 DE POUILLY Jean (à 022 DESTENAY Roland) , 036 PIERSON Florent (à 034 CANNAUX Francis) , 046 SINGLIT Benoît (à 045 QUEVAL Guillaume) , 069 OUDIN Hubert (à 099 LE GALL Jean François) , 091 BOUILLON Mathieu (à 057 DEMISSY Pierre) , 096 LESOILLE Patrick (à 093 BOUILLON Daniel) , 118 LEBON Christophe (à 117 LAMPSON Nadège) ,

Secrétaire de séance : M. Thierry MACHINET

OBJET : ADMISSIONS EN NON-VALEUR – BUDGET DECHETS MENAGERS

L'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire qui a pour but d'apurer les créances irrécouvrables : une créance irrécouvrable est une créance pour laquelle les diligences s'avèrent impossibles et vaines, ou dont les perspectives de recouvrement ne sont pas estimées suffisantes pour justifier la poursuite de ces diligences.

Cette procédure ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur, contrairement à la créance éteinte (si encaissement, il sera porté à l'article 7584 en M57, recouvrement sur créances admises en non-valeur).
.../...

Une politique d'apurement des créances irrécouvrables doit être engagée afin de permettre aux collectivités de respecter les exigences de sincérité comptable portés par l'alinéa 2 de la constitution et plus généralement, pour atteindre l'objectif de qualité des comptes locaux.
Maintenir des créances dans les comptes de la collectivité alors même qu'aucune perspective de recouvrement ne peut leur être attachée, est, en effet, contraire au principe de sincérité et conduit à un écart persistant entre les perspectives de recettes inscrites au budget et la réalité de l'exécution constatée dans les comptes administratifs.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DÉCIDE par 50 voix POUR, 10 voix CONTRE (015 THIERION Vincent , 034 CANNAUX Francis , 036 PIERSON Florent (Francis 034 CANNAUX) , 037 LEFORT Sylvie , 066 OUDIN Denis , 116 LAIES Benoit , 117 LAMPSON Nadège , 118 LEBON Christophe (Nadège 117 LAMPSON) , 121 RENOLLET Hubert , 122 MAROTEAUX Nathalie) et 8 ABSTENTIONS (009 HERBAY Christelle , 011 PERTUS Xavier (Christelle 009 HERBAY) , 019 DEGUY Bernard (Alain 026 LOBIDEL) , 026 LOBIDEL Alain , 064 MALVAUX André , 081 ROBIN Dominique , 089 VAN DEN BERGH Charles , 102 BAUDART Martine) :

- D'APPROUVER les admissions en non-valeur présentées par le comptable public pour un montant de 1 901,51 € pour le Budget Déchets Ménagers
Dossier 6701560531
Les poursuites NPAI (n'habite pas à l'adresse indiquée), pour un montant de 1 901,51 € ;

- D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

Yann DUGARD
1er Vice-Président

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité le 10/07/2024
et de sa publication ou notification le 10/07/2024